

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents : 1
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 27 janvier 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le DEUX FEVRIER, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

Mme Martine BERGER-SABATIER, pouvoir à M. Roger VIARSAC
M. Patrick CATHENOZ, pouvoir à M. Christian CARRERE

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Secrétaire de séance : Mme Aurélie LOUPIAS

2026-02-09 / AFFAIRES FONCIERES

Régularisation foncière au droit de la Villa ELAIA – 44, Avenue Henri Rochier

RAPPORTEUSE : Madame Aurore AMOURDEDIEU

La SAS SAINT VINCENT SUD, représentée par M. MALOSSE Emmanuel, a achevé les travaux de construction de l'immeuble de 15 logements collectifs « Villa ELAIA » au 44 avenue Henri Rochier.

Avant démolition, le corps de bâtiment composés de locaux à usage de bureaux et garages, présentait une saillie par rapport à l'alignement des parcelles environnantes.

Le nouvel immeuble s'est implanté dans le prolongement du bâtiment situé à l'Est (Médialpes) et à l'ouest (résidence HELIOS).

Un accord du promoteur de l'opération avait été donné dès la délivrance du permis de construire pour la cession à la Commune de l'ancienne partie bâtie en débord sur le trottoir public.

Depuis, l'ensemble de l'opération a été vendue à 15 nouveaux propriétaires, qui ont été informés de la situation à l'achat. Néanmoins, le principe de la cession ne figure pas dans les actes de vente établis par le notaire.

GESTISSIMMO, en tant que syndic assure la gestion et la représentation de cette copropriété. Afin d'obtenir l'accord des copropriétaires, une assemblée générale extraordinaire a été organisée le 15 décembre 2025, pour valider définitivement la cession et autoriser GESTISSIMMO à signer de l'acte de régularisation.

Un plan de division de la parcelle-mère AP 39 a été réalisé, en vue du détachement du lot de 10 m² concerné par les accords, et de la cession du sol d'alignement à la Commune.

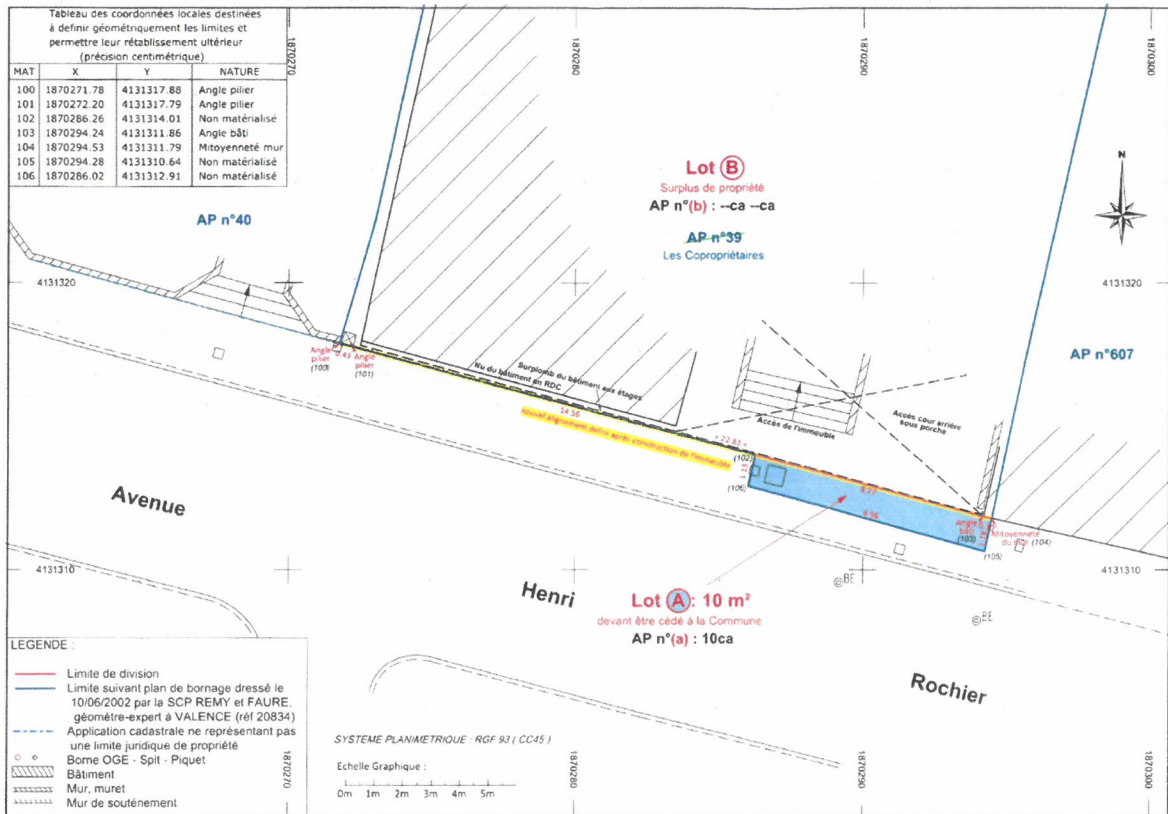
La Commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Maitre Clémentine GRAS, qui a assuré la vente des appartements aux nouveaux propriétaires, sera chargée de la régularisation de cette cession à la Commune.

.../...

CONSEIL MUNICIPAL du 2 février 2026

PLANS DE LOCALISATION



.../...

PC



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 28
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** l'acquisition par la Commune à l'euro symbolique de la nouvelle parcelle de 10 m² issue de la division de la parcelle AP 39 appartenant aux copropriétaires de la Villa ELAIA,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette opération,

Les frais de géomètres et d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

Auréliе LOUPIAS
Secrétaire de séance

Pierre COMBES
Maire de NYONS

